

**Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 571/15 relatif à
l'approbation des statuts de l'Association intercommunale du Centre de collecte de sous-
produits animaux**

La Commission composée de Messieurs Claude Zellweger, Pierre-André Délitroz et de Madame Aline D'onia, rapporteur, s'est réunie le 2 février 2016 pour étudier le préavis cité en marge.

Egalement présent, Monsieur le Syndic François Payot, que nous remercions pour tous les renseignements fournis. Mme Erika Prina Howald étant excusée.

M. le Syndic nous rappelle que l'association a été créée en 1852 sur la parcelle 3032 de la Commune d'Yverdon-les-Bains, mais à ce jour elle n'existe pas juridiquement. De plus, le site doit être mis en conformité ou sinon il devra être fermé. L'Association présente un capital de 275'509.45, elle est propriétaire de la parcelle et les travaux ont été estimés entre 200'000.- et 240'000, et elle n'a pas de dette.

Il est important que le site continue d'exister pour tous les acteurs de notre région. M. le Syndic nous informe que les autres communes ont déjà accepté le préavis. Certaines ont émis des remarques concernant principalement l'orthographe et la syntaxe. Il nous a remis un tableau récapitulatif.

Au vu des explications et en conclusion, notre commission unanime vous propose d'accepter le préavis proposé et de prendre l'arrêté suivant :

Vu le préavis présente, ouï le rapport de sa Commission, le Conseil communal de Grandson décide :

Article premier : d'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région.

Article n° 2 : d'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région
d'entreprendre toutes les démarches pour l'inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civil suisse.

Claude Zellweger


Pierre-André Délitroz


Aline D'onia